

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 790

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 790 3 octobre 1985

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 15 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

790

Domaine public

Ce n'est qu'un début

Il était grand temps que le Conseil fédéral s'exprime clairement. Face au désarroi de certains cantons où se concentrent les requérants d'asile, à l'absence de solidarité des autres cantons, à l'inquiétude d'une partie de la population complaisamment attisée par les slogans de l'Action nationale, le silence ne pouvait plus durer. Il est des situations qui exigent du gouvernement un langage clair, l'affirmation de principes. Ainsi du problème des réfugiés.

C'est maintenant chose faite. Et le Conseil national a massivement appuyé les mesures proposées par le Conseil fédéral. Certains parlementaires ont même apporté au débat ce supplément d'âme si rarement perceptible sous la coupole fédérale. Ainsi le Genevois Gilles Petitpierre: nous devons trouver une solution humaine pour les requérants établis depuis plusieurs années en Suisse. La Schwytzoise Elisabeth Bluntschy: sommes-nous meilleurs que ce capitaine grec jetant à la mer ses passagers clandestins? L'Argovien Hunziker: il ne s'agit pas seulement de dossiers à traiter mais d'êtres humains, les uns fuyant devant la menace politique, la grande majorité privée d'espoir, quittant des pays qui ont peu ou rien à offrir à leurs habitants.

Principes réaffirmés, phénomène — pour ce qui concerne la Suisse — ramené à ses justes proportions, parfois même expression d'humanité et de compassion, est-ce suffisant? Le Zurichois Leuenberger a eu l'honnêteté de poser la question: au-delà d'un débat certes émouvant, il y a l'application concrète; le large consensus acquis au Parlement — voilà pour le gage humanitaire — ne va-t-il pas légitimer les fonctionnaires fédéraux et cantonaux à continuer sur une voie qui n'est pas quoti-

diennement libérale — logique de la «Realpolitique»?

Car c'est là que le bât blesse. Si officiellement le droit d'asile est fortement réaffirmé, si une attitude humaine est prônée, la réalité du travail de l'administration et le sort effectif des candidats à l'asile ne sont pas à la hauteur des intentions.

Plusieurs refus incompréhensibles d'accorder l'asile constituent un démenti flagrant aux principes proclamés. A Berne, les fonctionnaires de l'Office de la police montrent une nette prédilection pour les décisions négatives; ce parti pris dispense de mener une longue enquête pour justifier l'octroi de l'asile. Manière inadmissible de faire fondre la montagne de requêtes en attente.

Dans ce contexte, on ne peut que rejeter l'idée du Conseil fédéral d'introduire une procédure accélérée et sans audition pour les demandes «manifestement infondées».

Des solutions humaines pour les candidats refusés qui vivent depuis plusieurs années en Suisse, dit-on. Le gouvernement genevois vient de réaffirmer publiquement et solennellement cette exigence: les requérants n'ont pas à payer le prix des lenteurs administratives. Reste que des candidats à l'asile continuent d'être arrêtés au petit matin ou à leur travail et conduits dans un avion pour leur pays d'origine. Des expulsions qui ont eu et qui auront pour certains d'entre eux une issue tragique.

Dès lors la mobilisation des parlementaires doit déborder le cadre d'un débat, et celle de l'opinion publique ne peut que se poursuivre. Expliquer, informer, aider concrètement pour que les principes ne restent pas lettre morte. J. D.

N.B. Pour des engagements concrets, des adresses utiles! Pour toute la Suisse romande: Pétition pour un comportement humain à l'égard des réfugiés, c.p. 49, 1012 Lausanne 12; Comité suisse de défense du droit d'asile, c.p. 349, 1000 Lausanne 17. A Lausanne: SOS Asile, c.p. 2413, 1002 Lausanne. A Genève: SOS Asile, c.p. 177, 1211 Genève 8.